RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD

Commune de Gondecourt

Arrêté 2026-P- 055

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT LA PROLONGATION D'UN ÉCHAFAUDAGE ET UN VL (GN 763 DR) AU DROIT DE L'IMMEUBLE SIS RUE NATIONALE N° 63

Le Maire de GONDECOURT,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1, L2212-2 et L2213-1 et suivant ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R.141-3.
Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R 411-25, R411-28 et R 422-4 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée, complétée et consolidée en 2013.
Vu la délibération du conseil municipal du 22/06/2022, établissant le tarif d'occupation privative du domaine public communal,
Vu la demande en date du 20/02/2026, présentée par la société STIDEL CONSTRUCTION, par laquelle l'intéressé une prolongation pour l'échafaudage au droit de l'immeuble sis 63 rue Nationale- en bordure et sur la dépendance de la voie communale de Gondecourt, pour travaux de ravalement de façade (pignon) du 20/02/2026 au 23/02/2026.
Considérant qu'il nous appartient de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTE

Article 1er : La société STIDEL CONSTRUCTION est autorisée à installer un échafaudage et un véhicule immatriculé GN 763DR au 63 rue Nationale pour travaux de ravalement de façade (pignon) du 20/02/2026 au 23/02/2026 sur la commune de GONDECOURT

Article 2 : Les travaux devront être terminés le 23/02/2026 au soir. En cas d'inexécution des travaux dans ces délais, l'autorisation sera retirée, sauf reconduction expresse consentie par le maire.

Article 3 : Pendant la durée de ces travaux, la voie publique ne pourra être occupée que sur une longueur de 10 mètres et une profondeur de 0 mètre 60.
Les ouvrages, échafaudages et autres dépôts de matériaux devront laisser libre accès aux immeubles et aux bouches d'incendies, et permettre l'écoulement des eaux.
En aucun cas, la chaussée de la voie communale susvisée ne devra être obstruée de quelque façon que ce soit.

Article 4 : A la fin des travaux, tous les matériaux devront être enlevés afin de dégager la voie publique qui sera remise en état.
Les frais qui en résulteront seront à la charge du permissionnaire. La remise en état sera constatée par procès-verbal.

Article 5 : La présente autorisation est accordée pour une durée de 3 jours mais, en raison de la domanialité publique des lieux, elle est délivrée à titre précaire et révocable. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Article 6 : La société STIDEL CONSTRUCTION assurera la signalisation de ce chantier.

Article 7 : La présente autorisation sera retirée, en cas de non-respect des prescriptions énoncées ci-

Publié le : 02/03/2026 15:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/53449

dessus. la société STIDEL CONSTRUCTION est responsable du bon déroulement de ce chantier notamment en matière de sécurité de celui-ci

Article 8 :

Madame la Directrice Générale des Services, la société STIDEL CONSTRUCTION et l'Agent de surveillance de la voie publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Phalempin,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Seclin,
- Au SAMU Régional de Lille,
- STIDEL CONSTRUCTION,
- Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à GONDECOURT. Le 20/02/2026
Le Maire,

Régis BUÉ.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Publié le : 02/03/2026 15:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/53449